

**PV n° 12 du 3 octobre 2023**

# L'OFFICIEL LOTOIS

**DISTRICT DU LOT DE FOOTBALL – LIGUE D'OCCITANIE - FFF  
715, Côte des Ormeaux – BP 21 – 46001 – CAHORS Cedex 9**



**SECRETARIAT**

**OUVERTURE : lundi, mardi, jeudi et vendredi : 9 h 15 - 11 h 45 et 13 h 30 - 16 h 30  
le mercredi : 9 h 00 à 12 h 00**



**05 65 35 68 10**



**[secretariat@district-foot-lot.fff.fr](mailto:secretariat@district-foot-lot.fff.fr)**



# ASSEMBLEE GENERALE DU 17 JUIN 2023

## A FIGEAC

### COMPTE RENDU

Clubs Présents : Bouriane, Avenir foot Bretenoux Biars, Ent bleuets Lendou Montcuq, ELVL, Foot Azur Cardaillac, Thédillac, FC Lalbenque, ECCF, US3C Catus, Begoux Arcambal, US Nozacoise, Livernon, Mauroux, Causse Sud, ESLG, Lacapelle Football, PSVD'Olt, Lapopie, Salviac, Puybrun, Labastide Murat, Saint Germain, Saint Paul de Loubressac, Cazals, Fons, Montcabrier, Saint Matre, Payrignac, Grealou, Cuzance, Frayssinet, PFFC, Figeac Capdenac, Cahors FC, Quercy Blanc, Entente Ségala Foot, Elan Marivalois, Haut Célé, Mayrinhac Lentour, Cazillac Sarrazac, Lissac et Mouret, Cause Limargue, FC Haut Quercy.

Clubs absents : Labathude, Valroc Foot.

Le quorum est atteint 113 voix.

Après quelques mots de bienvenue de Philippe Brouqui représentant du club de FIGEAC CAPDENAC QUERCY F. C. et de la municipalité de Figeac, Mr Serge Martin Président du District ouvre l'Assemblée Générale ordinaire.

- Il félicite les clubs Lotois pour leur maintien en Ligue : Bretenoux Biars, Figeac Capdenac Quercy Foot, Cahors football club, Elan Marivalois.
- A déplorer les relégations en District de PSVD'OLT et L'équipe 2 de Cahors football club. A noter que trop d'équipes de jeunes sont reléguées de Ligue en District.
- Félicitations au club de Biars Bretenoux pour son parcours en coupe de France (7ème tour).
- De nombreuses incivilités, agressions verbales, sont à déplorer cette saison 2022/2023, d'où la mise en place du carton blanc.
- De nombreux travaux sont à effectuer sur le bâtiment du District, une réflexion est engagée avec un cabinet d'architecte.
- Mr Martin remercie l'ensemble des bénévoles qui ont œuvré toute la saison dans les différentes commissions, un grand merci aussi aux secrétaires du District et aux salariés techniques pour leur travail remarquable. Merci aux membres du Comité Directeur.
- Merci aux clubs pour leurs efforts envers les jeunes (l'avenir de notre football)
- A noter que la saison prochaine est une année électorale.
- Une bonne saison pour le District (5995 licences) ; on a retrouvé un chiffre équivalent à l'avant COVID.

Approbation à l'unanimité du PV de l'Assemblée Générale du 3 décembre 2022 paru au PV n°28 du 17 janvier 2023.

Ouverture de l'Assemblée Générale extraordinaire :

- Didier Cuniac, Président de la Commission Gestion des Compétitions, présente la modification de la structure du championnat de D3, à savoir passer de 3 poules de 10 à 2 poules de 10 pour la saison 2024/2025. Le but étant d'avoir une pyramide avec une base plus solide, des niveaux plus resserrés, plus cohérents entre les équipes et une D4 plus équilibrée géographiquement. Proposition validée.
- Proposition de passer le comité directeur à 20 membres au lieu de 23 : proposition validée.

Clôture de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Claudine VERMANDE, Secrétaire Générale présente son rapport moral. Elle pointe du doigt les problèmes de violence, l'agressivité sur les stades, dans les rapports humains, les relations avec le District...

Examen des vœux :

Certaines demandes ne peuvent être considérées comme des vœux plutôt comme des souhaits, il sera fait une réponse aux différents clubs.

Certains clubs avaient souhaité que soit enlevée l'obligation d'équipes de jeunes pour accéder de la D3 à la D2. Le Comité Directeur a donné un avis défavorable à cette proposition. Les jeunes sont l'avenir du foot, il faut tout faire pour préserver au maximum les équipes de jeunes. De nombreuses discussions s'engagent sur le sujet. Les clubs regrettent cette décision, ils pensent que les empêcher de monter peut signifier la mort du club.

Vote des délégués représentants les clubs de District :

Sont élus :

- Sarah ANSEL
- Philippe DOLS
- Jérôme ROUQUIE
- Michel TEULIERES

-

Election des délégués représentants du comité directeur

Sont élus :

- Jacques BARRE
- Jean Luc BOYER
- Didier CUNIAK
- Marie Laure RAYNAL
- Fanny VAYSSIERES
- Claudine VERMANDE

Présentation du carton blanc par Robert Navarre, président de la CDA, pour toutes les compétitions District possibilité d'exclusion pendant 10 minutes. Il n'y aura pas d'amende, le but est de faire baisser les incivilités. Robert NAVARRE remercie les arbitres pour leur investissement. Il demande aux clubs de bien intégrer les arbitres dans le club, il faut les accompagner dans leur demande de licence, et dans leur dossier médical pour qu'il soit déposé en temps et en heure, pour qu'ils puissent faire leur quota de match. De nombreux changements de match ont lieu au dernier moment, c'est compliqué ensuite pour désigner les arbitres (un arbitre peut être libre le samedi et pas le dimanche ou inversement). Au bord des terrains, on sent beaucoup de pression sur les arbitres, veillez à avoir un comportement plus correct.

Intervention de Mme Aurélie DESGRANGES, responsable de GROUPAMA.

Allocution de Monsieur Christophe PROENCA, Vice-Président du Département en charge du sport.

Allocution de madame Huguette TIEGNA, Députée 2ème circonscription du Lot.

Remise des récompenses pour les clubs Challenge du Fair Play.

Clôture de l'Assemblée Générale et verre de l'amitié offert par le club de FIGEAC CAPDENAC  
QUERCY F. C.

Président du District,  
Serge MARTIN.

Secrétaire Générale,  
Claudine VERMANDE.

# COMMISSION DE GESTION DES COMPETITIONS

## RESULTAT TIRAGE 2<sup>ND</sup> TOUR COUPE D'OCCITANIE :

Le tirage au sort du 2nd tour District de la Coupe d'Occitanie séniors masculins de Football a eu lieu au siège du District LE MARDI 3 OCTOBRE 2023 à 10 h 30.

### **Présents :**

\*club : M. Jean Luc LOUBIERES - PPFC,

\*District : Mmes Claudine VERMANDE et Yolande BARDOC ; MM Aubert LAMBLIN, Christian MASSE, Jean Luc BOYER, Philippe POLOMSKI et Michel LASFARGUES.

\*Distanciel - clubs présents : Mme Jacqueline LEPOINT (St Germain) ; M. Colin AUSTRUY (Elan Marivalois) ; M. Kévin FEYT (Bégoux/Arcambal) ; MM Dorian RAYNAL et Antonio ESGALHADO (PSV D'OLT) ; M. Théo PRIEUX (Biars/Bretenoux) et M. Jérémy DOS SANTOS (US 3C CATUS).

### Liste des rencontres des 14 et 15 octobre 2023 :

Exempt : BIARS/BRETENOUX (R1).

LABASTIDE MURAT 1 - PSV D'OLT 1

SALVIAC 1 - CAUSSE SUD 1 ou FIGEAC CAPDENAC QUERCY FOOT 1

LACAPELLE FOOT 1 - ELAN MARIVALOIS 1

BEGOUX ARCAMBAL 1 - PPFC 1

ELVL 1 - CAUSSE LIMARGUE 1

US 3C CATUS 1 - CAHORS FC 1

LALBENQUE FONTANES 1 ou ST GERMAIN 1- VAL ROC 1

### D1 :

La rencontre VAL ROC – BOURIANE initialement prévue le 24/09/2023 et reportée au 14/10/2023 est finalement **REPORTEE SANS DATE** (l'équipe de VAL ROC étant qualifiée en Coupe d'Occitanie le 15/10/2023).



# COMMISSION DES JEUNES MASCULINS/FEMININS

## REGLEMENT U17/U15 (à retrouver sur le site du District à DOCUMENTS – STATUTS ET REGLEMENTS).

### RÈGLEMENTS U15 et U17 Principes communs :

#### Qualification des joueurs :

Les règlements généraux fédéraux sont appliqués.

Par principe, l'inscription sur une feuille de match de joueur titulaire d'un cachet « mutation » ou « mutation hors période » est régie par les dispositions des Règlements Généraux de la Fédération et notamment son **article 160**.

#### Les ententes :

La Ligue permet aux Districts de valider la participation des ententes dans les championnats qualificatifs vers la Ligue à condition que ces dernières se transforment en groupement ou en fusion avant une date définie (la date a été fixée au 30/04/2024 dans le District du Lot).

ART 39 des Règlements Généraux de la Ligue d'Occitanie :

2. Les règlements particuliers des Districts devront préciser l'autorisation ou non pour une équipe en entente d'accéder à la division supérieure des compétitions qui lui sont accessibles. En tout état de cause, une équipe en entente, ou le club support, ne pourra pas accéder aux championnats régionaux sauf à ce que les clubs concernés aient décidé, avant le terme de la saison lors de laquelle l'entente s'est retrouvée en position d'accession, de constituer un groupement ou de procéder à une fusion, dans le respect des délais prévus par les présents règlements.

#### ARBITRAGE

À la suite de la décision du comité directeur, les joueurs remplaçants doivent tenir le rôle d'arbitre assistant (AA).

Au cours d'une rencontre, cette réglementation sera appliquée de la manière suivante :

1<sup>ère</sup> mi-temps : 1 joueur remplaçant de chaque équipe tient le rôle d'AA

2<sup>ème</sup> mi-temps : même procédure 1 joueur remplaçant de chaque équipe tient le rôle d'AA.

Un changement sera effectué à la moitié de la mi-temps (60<sup>ème</sup> minute), soit 4 joueurs différents sur le match. Seul le 1<sup>er</sup> AA est indiqué sur la feuille de match.

4 joueurs différents font la touche.

Dans le cas où l'équipe n'a pas de remplaçant ou de joueurs supplémentaires, c'est un éducateur qui devient AA.

#### APPLICATION CARTON BLANC :

Se référer au Règlement du Carton blanc.

#### Règles de départage :

RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX | PARTIE I - RÈGLEMENT ADMINISTRATIF DE LA L.F.O. SAISON 2023 / 2024

Article 88 - Règles de départage - Article 88.1 - Classement dans un même groupe

En cas d'égalité de points entre deux ou plusieurs équipes, dans le même groupe, le classement sera établi de la façon suivante :

a) Par le nombre de points obtenu lors du (ou des) match(s) joué(s) entre les équipes ex-aequo ;

b) En cas de nouvelle égalité, il est tenu compte du classement au challenge du fair-play dans les conditions des articles 106 et 107 du présent règlement ; (non utilisé dans le District du Lot)

c) En cas de nouvelle égalité, elles sont départagées par la différence entre les buts marqués et les buts concédés par chacune d'elle sur les matchs pris en compte pour déterminer le classement aux points des équipes ex-aequo tels que défini à l'alinéa ci-dessus ;

d) En cas de nouvelle égalité, les équipes ex-aequo seront départagées au bénéfice de la meilleure différence de buts sur l'ensemble des matchs du groupe ;

e) En cas de nouvelle égalité, elles sont départagées, dans les mêmes conditions qu'à l'alinéa c), en fonction du plus grand nombre de buts marqués ;

f) En cas de nouvelle égalité, elles sont départagées, dans les mêmes conditions qu'à l'alinéa c), en fonction du plus petit nombre de buts concédés ;

g) En cas de nouvelle égalité, par l'ancienneté d'affiliation à la F.F.F., sur la base des informations référencées sur Foot2000, étant précisé que le club le plus anciennement affilié sera considéré le mieux classé ;

h) En cas de nouvelle égalité, il sera procédé à un tirage au sort.

## Coupe FUTSAL

Participation obligatoire (une équipe par club inscrites en championnat)

Première journée : brassage sur deux sites. Les 2 premiers qualifiés (vacances d'hiver (février))

3 poules de 4 ou 3, toutes les équipes se rencontrent, match de 20 minutes (ou 30 minutes). Si forfait, les éducateurs s'entendent sur la durée des matchs restant (maximum 60 minutes sur la journée).

Quotation :

Match gagné 3 points

Match nul 1 point

Match perdu 0 point

Phase finale : 4 équipes qualifiées : demi-finale après tirage au sort, puis petite finale et finale désignant le vainqueur de la coupe.

## CARTON VERT

Les cartons verts seront attribués cette saison sur les 2 catégories.

Le dispositif *Carton Vert* est une action qui permet de valoriser les bonnes attitudes des joueurs sur le terrain afin d'encourager les bons comportements.

## CHALLENGE DE L'ESPRIT SPORTIF « JEUNES »

**Article 1 :** Ce challenge est créé par le Comité Directeur du District du Lot ; il est destiné à honorer le bon comportement et la sportivité des joueurs et de leurs dirigeants, avant, pendant et après les rencontres de Championnat et de Coupe organisées par le District dans les catégories de Jeunes (U16/17 et U14/15).

**Article 2 :** L'évaluation du comportement sera effectuée par les Clubs eux-mêmes ; chacun d'eux remplira un questionnaire-réponse par équipe engagée en U17 et U15 ; chaque rencontre lors des phases (aller et retour) donnera lieu à une évaluation.

**Article 3 :** Le District réceptionnera aux dates prévues par la Commission des Jeunes, ces questionnaires-réponses et établira un classement par équipe dans chaque catégorie, à partir des notes figurant sur le questionnaire-réponse.

Procédure : une note moyenne sera calculée à l'aide du total de notes collationnées et du nombre de rencontres effectuées.

Nota : la note la plus élevée et la note la plus basse ne seront pas prises en compte dans le calcul de cette moyenne.

**Article 4 :** L'équipe qui ne répondra pas au questionnaire verra sa moyenne finale diminuée de 4 unités,

L'équipe qui déclarera forfait perdra 4 unités par forfait,

L'équipe dont le Club refusera de participer à un rassemblement (détection, sélection, futsal, ...) verra sa moyenne finale diminuée de 2 unités.

En cas de forfait général d'une équipe, celle-ci est exclue du Challenge et les points acquis par les autres équipes sont conservés.

**Article 5 :** Exclusion immédiate du Challenge pour les motifs suivants :

- fraude ou tentative de fraude sur identité,
  - tentative de voies de fait, menaces à l'intégrité physique d'un arbitre ou d'un officiel,
  - suspension d'un joueur, d'un arbitre, d'un éducateur ou d'un dirigeant pour acte grave d'indiscipline ou comportement incompatible avec la morale et l'éthique sportive.
- Tous les cas exposés ci-dessus sont également passibles de sanctions prononcées par la Commission de Discipline ou le Comité Directeur du District.

**Article 6 :** Dotations :

L'équipe terminant à la 1<sup>ère</sup> place au classement final dans sa catégorie se verra remettre une dotation en équipement ; de même, pour le dirigeant responsable de cette équipe.

**Article 7 :** Toute équipe qui ne répondra pas au questionnaire, **perdra sa dotation** dans le cas où elle terminerait à la 1<sup>ère</sup> place.

Un minimum de 50% de réponses au questionnaire sera exigé dans chaque catégorie ; dans le cas contraire, **aucune remise de dotations ne sera effectuée.**

**Article 8 :** Remise des dotations :

La présence d'un dirigeant accompagné de 2 ou 3 joueurs (minimum) est souhaitable ; aucune dotation ne sera attribuée (ultérieurement) **en cas d'absence** lors de la remise des dotations.



**Article 9 :** Après avis de la Commission des Jeunes responsable du Challenge, le Comité Directeur du District se réserve le droit de modifier le présent règlement.



DISTRICT DU LOT DE FOOTBALL  
BP 21 46001 CAHORS Cedex 9

SAISON 20...-20

**QUESTIONNAIRE-REPONSE**

(à retourner au District dès la dernière Journée de la Phase )

CLUB : ou entente
EDUCATEUR ou responsable

**CHALLENGE DE L'ESPRIT SPORTIF "JEUNES"** Phase :

Concerne les Catégories U16/17 et U14/15 à ONZE de District.

Ce Challenge doit nous permettre de mettre en évidence les Clubs les plus méritants à travers **les Equipes de Jeunes qui se sont rencontrées lors de la Phase.**

Les rencontres de Coupe seront également concernées par ce qui suit.

Compte tenu du manque d'observateurs et d'un nombre insuffisant d'Arbitres, vous allez noter les Equipes que vous avez rencontrées à l'aide des critères ci-dessous; l'addition des points donnera une note sur 20.

EQUIPE :

U17/16	
U15/14	

(cocher les cases concernées)

- \* Avant le Match :----- sur 4 points  
Conditions d'accueil ( Retard, arbitrage, présentation licences)
- \* Pendant le Match :----- sur 6 points  
Comportement des Dirigeants, des accompagnateurs et des joueurs  
(entre eux et envers l'Arbitre)
- \* Après le Match :----- sur 6 points  
Rentrée aux vestiaires, comportement des joueurs et des Dirigeants
- \* Relations en général et communication entre les 2 Clubs avant et après le Match.----- sur 4 points  
Comportement du public, des "supporters".

**EQUIPES RENCONTREES AU COURS DE LA PHASE :**

Dates Champ.	Dates Coupe	NOM de l'Equipe	Note sur 20

Dates Champ.	Dates Coupe	NOM de l'Equipe	Note sur 20

Dans le cas d'une rencontre à l'extérieur, faire précéder le nom du Club adverse par la mention : " à "

**ATTENTION!** Les Clubs qui ne retourneront pas cette feuille COMPLETEE, verront leur total diminué de 10 points.

Ceux qui auront répondu verront leur total augmenté de 20 points.

Pas d'attribution de récompenses si moins de 50% de réponses.



## U17

Durée des rencontres : 2 X 45 mn

### POULE D1 :

#### Championnat :

- 1 Poule de 9 équipes (18 journées)- 2 Équipes à égalité au classement seront départagées, dans l'ordre par :
  - leur goal average particulier.
  - le goal average général.
  - le plus grand nombre de buts marqués.

**Le premier de la poule A sera champion du Lot** et accédera en U18R2 à condition d'être en règle avec le statut des éducateurs et le statut de l'arbitrage. **et doit être club seul ou en groupement (exclusion des équipes en entente qui ne se seront pas transformées en groupement pendant la saison).**

**Coupe du Lot** : Élimination directe (Quart, Demi et Finale) Tirage au sort à chaque tour. Tirs au but (5 tireurs) en cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, pas de prolongation.

**Finale le 25/05/2024**

## U15

Durée des rencontres : 2 X 40 mn

### Championnat en 2 phases

- Phase 1 dite de brassage
  - 14 équipes engagées à 11
  - 2 poules : Matches aller uniquement
  - Les 3<sup>er</sup> de chaque poule sont qualifiés pour la D1 et phase d'accession (que des équipes 1, les équipes 2 ne peuvent accéder).

Quotation :

Match gagné 3 points

Match nul 1 point

Match perdu 0 point

Match perdu par forfait -1 point

Phase 2 : - Match aller/retour - 2 poules

Quotation :

Match gagné 3 points

Match nul 1 point

Match perdu 0 point

Match perdu par forfait -1 point

Le premier de la poule D1 à l'issue de la dernière journée de la phase 2 sera champion du Lot et accédera à la phase d'accession régionale à condition d'être en règle avec le **statut des éducateurs, de l'arbitrage et doit être club seul ou en groupement (exclusion des équipes en entente qui ne se seront pas transformées en groupement pendant la saison).**

**Coupe du Lot** : Élimination directe (Huitième, Quart, Demi et Finale) Tirage au sort à chaque tour. Tirs au but (5 tireurs) en cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, pas de prolongation.

**Finale le 25/05/2024**

**En cas de difficultés pour l'application dudit règlement, la CDJ est seule compétente pour traiter tout litige administratif, indépendamment de la saisine de la CDLD en matière disciplinaire.**

**U17 :**

Prochain tirage au sort de la Coupe du Lot, le **MARDI 10 OCTOBRE 2023 à 10 heures** au siège du District.

Rencontres le 4 novembre prochain.

**U15 :**

Prochain tirage au sort de la Coupe du Lot, le **MARDI 10 OCTOBRE 2023 à 10 heures** au siège du District.

Rencontres le 11 novembre prochain.

**U13 :**

Le plateau U13 Poule A du samedi 7 octobre organisé par le club ESLG se déroulera sur le stade Souillac à partir de 14 h. Equipes concernées : AFBB 2, ESLG 1, FIGEAC CAPDENAC 1 & 3.

Le plateau U13 Poule B du samedi 7 Octobre organisé par l'ELAN MARIVALOIS se déroulera sur le stade d'Anglars au lieu de Leyme (aux mêmes horaires). Equipes concernées : CAZALS 1, ELAN MARIVALOIS 1 & 2, FIGEAC CAPDENAC 1 & 2.

**CLASSEMENT U13 PITCH (suite rencontres du 1<sup>er</sup> tour du 23/09/2023) :**

CLASSEMENT 1	EQUIPES	JOUE	GAGNE	NUL G	NUL P	PERDU	FORFAIT	BP	BC	GA	POINTS
1	Ent Bouriane FC 1	3	3	0	0	0	0	17	1	16	12
2	GCPVDO 1	3	3	0	0	0	0	15	1	14	12
3	Causse Limargue FC 1	3	3	0	0	0	0	13	0	13	12
4	VRF&FCHQ 3	3	3	0	0	0	0	13	3	10	12
5	GMPPFC 2	3	3	0	0	0	0	12	3	9	12
6	Figeac/Capdenac FC 1	3	3	0	0	0	0	9	1	8	12
7	La Fortunière Labastide Murat 1	3	2	1	0	0	0	10	1	9	9
8	Elan Marivalois 1	3	2	1	0	0	0	9	1	8	9
9	FC Causse Sud 46 - 1	3	2	0	1	0	0	6	1	5	9
10	FC Lalbenque Fontanes 1	3	2	0	0	2	0	22	7	15	8
11	AFBB 1	3	2	0	0	1	0	6	2	4	8
12	GCPVDO 5	3	2	0	0	1	0	9	5	4	8
13	GCPVDO 3	3	2	0	0	1	0	5	2	3	8
14	VRF&FCHQ 2	3	2	0	0	1	0	2	5	-3	8
15	GCPVDO 4	3	1	1	0	1	0	4	3	1	5
16	Ent Bouriane FC 2	3	1	0	1	1	0	2	8	-6	5
17	VRF&FCHQ 4	3	0	1	0	2	0	3	10	-7	5
18	VRF&FCHQ 1	3	1	0	0	2	0	5	4	1	4
19	Haut Célé Ségala 1	3	1	0	0	2	0	5	5	0	4
20	Figeac/Capdenac FC 2	3	1	0	0	2	0	2	5	-3	4
21	GCPVDO 2	3	1	0	0	2	0	1	6	-5	4
22	AFBB 3	3	0	2	0	1	0	2	8	-6	4
23	GMPPFC 1	3	1	0	0	2	0	7	13	-6	4
24	Elan Marivalois 2	3	1	0	0	2	0	2	10	-8	4
25	FC Bégoux Arcambal 1	3	1	0	0	2	0	2	11	-9	4
26	La Fortunière Labastide Murat 2	3	1	0	0	2	0	1	10	-9	4
27	Figeac/Capdenac FC 3	3	0	0	1	2	0	0	4	-4	1
28	ESLG 1	3	0	0	1	0	0	2	9	-7	1
29	AFBB 2	3	0	0	0	3	0	1	10	-9	0
30	AS 1Livernon 1	3	0	0	0	3	0	0	11	-11	0
31	Ent Cazals Montcléra 1	3	0	0	0	0	0	2	20	-18	0
32	Ent La Vallée du Lot 1	3	0	0	0	0	3	0	9	-9	-4

**U9 :**

Le calendrier a été rectifié à la suite de l'inscription d'une équipe 3 pour le club du FCHQ. Le nouveau calendrier a été transmis aux clubs par courriel.

Plus aucun engagement supplémentaire ne sera pris en compte par la Commission des Jeunes jusqu'à la prochaine phase.

**FUTSAL U13 :**

Les clubs qui souhaitent accueillir un plateau Futsal aux vacances de Toussaint doivent se faire connaître rapidement auprès du secrétariat.

Toutes les équipes U13 disputeront un plateau et les vainqueurs se retrouveront lors d'une phase départementale les 16 et 17 décembre prochain.

Merci d'indiquer avec la date, le lieu et l'heure de rendez-vous.

**\*Rentrée du Futsal du SAMEDI 07/10/2023 – Possibilité également le DIMANCHE 8/10/2023 pour les catégories U9 (le matin) et U11 (l'après-midi) :**

Rentrée Futsal du 07/10/2023 ou 08/10/2023 en U11, en après-midi :

Organisateur	Dates	Lieux	Heure	Responsable	Places dispo.	Equipes inscrites	Places restantes
<b>BIARS BRETENOUX</b>	<b>07/10/23</b>	<b>Ancien gymnase De Biars (derrière cinéma)</b>	<b>14h/18h</b>	<b>MIRALLES Yann 0687197790</b>	<b>6</b>	<b>AF BB 1 et 2 VALROC 1et 2 ELAN M 1et 2</b>	<b>Complet</b>
<b>PSV D'OLT</b>	<b>07/10/23</b>	<b>Gymnase de Terre Rouge</b>	<b>14h/17h</b>	<b>COURSAT Julien 0768905255</b>	<b>4</b>	<b>PSV 1 et 2 LALB/FON 1 et 2</b>	<b>Complet</b>
<b>ST GERMAIN</b>	<b>07/10/2023</b>	<b>Gymnase de l'Hivernerie à Gourdon</b>	<b>14h/17h</b>	<b>PREUX Sébastien 0617700306</b>	<b>4</b>	<b>STGER/L.M. 1 BOURIANE 1 et 2 CAZALS 1</b>	<b>Complet</b>
<b>LACAPELLE FOOT</b>	<b>07/10/2023</b>	<b>Halle de Trespoux</b>	<b>14h/17h</b>	<b>MORRA Michel 0757451042</b>	<b>8</b>	<b>LACAPELLE 1 et 2</b>	<b>6</b>

Rentrée Futsal du 07/10/2023 ou 08/10/2023 en U9, le matin :

Club Organisateur	Dates	Lieux	Heure	Responsable	Places dispo.	Equipes inscrites	Places restantes
<b>LACAPELLE FOOT</b>	<b>07/10/23</b>	<b>Halle des Sportq Trespoux</b>	<b>10 h</b>	<b>MORRA Michel 0757451042</b>	<b>8</b>	<b>LACAPELLE 1 et 2</b>	<b>6</b>



## **REGLEMENT FOOT D'ANIMATION (à retrouver sur le site du District à DOCUMENTS – STATUTS ET REGLEMENTS).**

### **RÈGLEMENT Foot animation**

Dès la journée de rentrée à la dernière journée de plateau, toutes les journées sont obligatoires et prévalent sur les tournois ou autres activités prévues.

Chaque absence est comptabilisée comme un forfait.

3 forfaits = forfait général (avec conséquence statut équipes de jeunes sur les équipes seniors)

Tout club absent doit prévenir le club adverse de son impossibilité de déplacement sur un plateau. Tout club recevant ne prévenant pas suffisamment tôt peut se voir réclamer des frais de déplacement par les équipes adverses.

Les feuilles de plateau doivent être retournées au district dans les 24 heures qui suivent la rencontre.

Il est possible d'envoyer la feuille de plateau sous forme dématérialisée en format PDF (attention uniquement en format PDF, les JPEG, PNG ou autres ne sont pas admis) sur l'adresse [secretariat@district-foot-lot.fff.fr](mailto:secretariat@district-foot-lot.fff.fr). Si ce mode d'envoi est retenu, la feuille de plateau originale papier devra être retournée au district sous 15 jours. Seule la feuille de plateau papier est considérée comme un original et doit être conservée par l'instance organisatrice (ndlr le District du Lot).

Dès le début de la compétition, les licences doivent être inscrites sur les feuilles de match. La commission des jeunes procédera aux vérifications dès le début des journées.

Toute absence de licence sera sanctionnée par l'amende prévue à l'annexe 5 des règlements financiers du District.

#### **Pratique U11 :**

Le nombre minimum de joueur requis est de 7. En dessous de ce nombre, l'équipe sera « forfait ».

Les défis à réaliser avant le plateau à 14 h 15 :

\*Journée 1 : Défi conduite,

\*Journée 2 : Défi jonglerie : 20 contacts pied fort,

\*Journée 3 : Défi conduite,

\*Journée 4 : Défi jonglerie : 10 contacts pied 2,

\*Journée 5 : Défi conduite,

\*Journée 6 : jonglerie : 10 contacts alternés (pied gauche, pied droit).

2 rencontres à réaliser de 25 minutes chacune – Temps de jeu 50 minutes maximum.

Période futsal : obligation de participation à 2 plateaux minimum par équipe, sinon l'équipe comptabilisera 1 « forfait » par plateau manquant.

#### **Pratique U9 :**

Le nombre minimum de joueur requis est de 4. En dessous de ce nombre, l'équipe sera « forfait ».

Rassemblement sous forme de plateau avec 5 rotations de 10 minutes :

Rotations 1, 2, 4 et 5 : match, rotation 3 : jeu (de la programmation ou au choix).

Protocoles de début (applaudissements) et de fin de plateau (clapping).

2 journées festives

Période futsal : obligation de participation à 2 plateaux minimum par équipe, sinon l'équipe comptabilisera 1 « forfait » par plateau manquant.

**Pratique U7 :**

Le nombre minimum de joueur requis est de 3. En dessous de ce nombre, l'équipe sera « forfait ».

Rassemblement sous forme de plateau avec 5 rotations de 10 minutes.

Rotation 1 : ballon magique (2c2), rotation 2 : ballon magique (3c3), rotation 3 : défi – jeu, rotation 4 : match 4 contre 4, rotation 5 : match 4 contre 4.

Protocoles de début (applaudissements) et de fin de plateau (clapping).

2 journées festives

Période futsal : obligation de participation à 2 plateaux minimum par équipe, sinon l'équipe comptabilisera 1 « forfait » par plateau manquant.

*Le même temps de jeu pour tous : un droit pour les enfants, un devoir pour les éducateurs.*

## TECHNIQUE :

## PPF FUTSAL U15 :

Une journée de détection est programmée DIMANCHE 8 OCTOBRE 2023 à Figeac (Gymnase du Lycée Champollion) de 9 h 45 (Rdv) à 12 heures.

Veuillez inscrire vos joueurs à l'aide du formulaire ci-dessous et le retourner au District avant le 1<sup>er</sup> octobre 2023.

A la suite de ce rassemblement, une équipe du Lot sera constituée pour disputer un Inter-districts, le 31/10/2023.

**Attention** : en cas de non-réponse, il sera appliqué l'amende de 35 euros pour « Défaut de réponse ».

District du Lot de Football

Saison 2023-2024



**Proposition de joueurs U15**  
(nés en 2009)

Club : .....

**Détection Futsal le DIMANCHE 8 OCTOBRE 2023 à partir de 10h à Figeac gymnase du Lycée Champollion (Rdv à 9h45). Fin 12h.**

	Nom	Prénom	Né le	Adresse complète	Tél.	Pied Fort (Droit ou Gauche)	Poste 1	Poste 2
1	.....	.....	.....	..... .....				
2	.....	.....	.....	..... .....				
3	.....	.....	.....	..... .....				
4	.....	.....	.....	..... .....				
5	.....	.....	.....	..... .....				
6	.....	.....	.....	..... .....				

Postes : Gardien (GB), Libéro (L), Ailier Gauche (AG), Ailier Droit (AD), Attaquant ou Pivot (P).

Inscrire les joueurs par ordre de valeur

RÉPONSE A DONNER AU DISTRICT **avant le 1 octobre 2023**

Nom et Signature

## PPF U14-U15 ET U14F ET U15F :

Une première journée de détection est organisée SAMEDI 28 OCTOBRE 2023 à Cahors.

La liste des joueurs et joueuses proposées par les clubs est à retourner au District avant le 16 octobre 2023.

A l'issue de cette journée, des joueurs et joueuses seront convoqués pour des journées de perfectionnement durant les vacances scolaires.



**Proposition de joueurs U14-U14F  
(né(e)s en 2010)**

Club : .....

**Détection le SAMEDI 28 OCTOBRE 2023 à partir de 14h (rdv) à Cahors**

	Nom	Prénom	Né le	Adresse complète	Tél.	Pied Fort (Droit ou Gauche)	Poste 1	Poste 2
1	.....	.....		..... .....				
2	.....	.....		..... .....				
3	.....	.....		..... .....				
4	.....	.....		..... .....				
5	.....	.....		..... .....				
6	.....	.....		..... .....				

Postes : Gardien (GB), Défenseur Central (DC), Défenseur Latéral Gauche (DLG), Défenseur Latéral Droit (DLD), Milieu Axial (MA), Milieu Défensif (M), Milieu Droit (MD), Milieu Gauche (MG) ou Attaquant (ATT).

Inscrire les joueurs/ses par ordre de valeur

RÉPONSE A DONNER AU DISTRICT **avant le 16 octobre 2023**

Nom et Signature





**Proposition de joueurs U15-U15F  
(né(e)s en 2009)**

Club : .....

**Détection le SAMEDI 28 OCTOBRE 2023 à partir de 14h (rdv) à Cahors**

	Nom	Prénom	Né le	Adresse complète	Tél.	Pied Fort (Droit ou Gauche)	Poste 1	Poste 2
1	.....	.....	.....	..... .....				
2	.....	.....	.....	..... .....				
3	.....	.....	.....	..... .....				
4	.....	.....	.....	..... .....				
5	.....	.....	.....	..... .....				
6	.....	.....	.....	..... .....				

Postes : Gardien (GB), Défenseur Central (DC), Défenseur Latéral Gauche (DLG), Défenseur Latéral Droit (DLD), Milieu Axial (MA), Milieu Défensif (M), Milieu Droit (MD), Milieu Gauche (MG) ou Attaquant (ATT).

Inscrire les joueurs par ordre de valeur

RÉPONSE A DONNER AU DISTRICT **avant le 16 octobre 2023**

Nom et Signature

**Formation**

CFI U6-U9 : dimanches 03/12 et 17/12 à Labastide-Murat

CFI U10-U13 : samedi 04/11 et dimanche 19/11 à Carennac

CFI Seniors : samedis 13/01 et 27/01 à Cahors

CFI U14-U19 : dimanches 10/03 et 24/03 à Lalbenque

**PPF**

Futsal U17-U18 : dimanche 24/09/23 à Cahors (Gymnase P. Ilbert) à 14h (rdv)

Futsal U15 : dimanche 08/10/23

U14-U15 : samedi 28/10/23

U12-U13 : samedis 09/12/23, 20/01/24, 10/02/24

**Futsal DAP**

Le challenge départemental U18 aux vacances de Toussaint et Février qualifiera une équipe pour la phase régionale le 16 ou 17 mars du Challenge National U18.

La Coupe Valette Féminine Seniors qualifiera une équipe pour la phase régionale, le 3 mars, du Challenge National Féminin.

**NOUVELLE VERSION TABLEAU DES EQUIVALENCES 2023-2027 :**

## EQUIVALENCES DU 01/07/2023 AU 30/06/2027

ANCIENS MODULES/CFF		NOUVEAUX CERTIFICATS/ DIPLOMES	GESTION	DEMARCHE	DELIVRANCE DIPLOME	
ANIMATEUR SENIOR	CFF3	MODULE SENIORS	CFI SENIORS CERTIFIÉ	-	Aucune démarche (équivalence de droit)	Pas de délivrance de nouveau diplôme
		MODULE U17-U19	CFI U14-U19 CERTIFIÉ	-	Aucune démarche (équivalence de droit)	Pas de délivrance de nouveau diplôme
INITIATEUR 2	CFF2	MODULE U15	CFI U14-U19 CERTIFIÉ	-	Aucune démarche (équivalence de droit)	Pas de délivrance de nouveau diplôme
		MODULE U13	CFI U10-U13 CERTIFIÉ	-	Aucune démarche (équivalence de droit)	Pas de délivrance de nouveau diplôme
INITIATEUR 1	CFF1	MODULE U11	CFI U10-U13 CERTIFIÉ	-	Aucune démarche (équivalence de droit)	Pas de délivrance de nouveau diplôme
		MODULE U9	CFI U6-U9 CERTIFIÉ	-	Aucune démarche (équivalence de droit)	Pas de délivrance de nouveau diplôme
		MODULE U7	CFI U6-U9 CERTIFIÉ	-	Aucune démarche (équivalence de droit)	Pas de délivrance de nouveau diplôme
		CERTIFICAT FUTSAL BASE	CFI FUTSAL CERTIFIÉ	-	Aucune démarche (équivalence de droit)	Pas de délivrance de nouveau diplôme
		MODULE FUTSAL ENTRAINEMENT/PERFECTIONNEMENT	MODULE FUTSAL U18- SENIORS ATTESTÉ	-	Aucune démarche (équivalence de droit)	Pas de délivrance de nouveau diplôme
		MODULE FUTSAL INITIATION/DECOUVERTE	MODULE FUTSAL U13- U15 ATTESTÉ	-	Aucune démarche (équivalence de droit)	Pas de délivrance de nouveau diplôme
		MODULE ANIMATEUR/TRICE FEDERALE	ATTESTATION FÉDÉRALE PRATIQUE FÉMININE	-	Aucune démarche (équivalence de droit)	Pas de délivrance de nouveau diplôme
		CFF4	CFI PROJET CLUB CERTIFIÉ	-	Aucune démarche (équivalence de droit)	Pas de délivrance de nouveau diplôme
		CFF2 OU CFF3 + 1J DE FORMATION COMPLÉMENTAIRE*	DF COACH JEUNES	Ligues Régionales	Inscription et participation à la journée de formation complémentaire	Ligues Régionales

# COMMISSION DES FEMININES SENIORS

La rencontre LIONNE NOZAC FENELON 1 – VAL ROC 1 du 08/10/2023 à 11 heures se jouera sur le terrain de **Saint Julien de Lampon** (24).

## INFORMATIONS GENERALES



## PERMANENCE POUR FORFAIT UNIQUEMENT :

Nous demandons aux clubs de bien suivre la procédure ci-dessous, **notamment l'envoi par la boîte officielle du club (et non via les boîtes personnelles des dirigeants).**

## PERMANENCE POUR FORFAIT UNIQUEMENT :

Jusqu'à la mise en place de la permanence hivernale, le District tient une permanence en cas de **FORFAIT UNIQUEMENT**. Procédure à suivre **jusqu'au samedi 12 h : envoyer un mail, via la boîte officielle du club, à :**

[permanence.cda@district-foot-lot.fff.fr](mailto:permanence.cda@district-foot-lot.fff.fr)

ainsi qu'à [secretariat@district-foot-lot.fff.fr](mailto:secretariat@district-foot-lot.fff.fr)

**et surtout informer le club adverse, toujours via la boîte mail officielle.**

## Liste des ententes validées au 03/10/2023 :

### DISTRICT DU LOT DE FOOTBALL

#### LISTE DES ENTENTES

#### SAISON 2023/2024

Catégories	Club support	Club(s) en entente
Séniors Féminines	LALBENQUE/FONTANES	LACAPELLE FOOTBALL
Séniors Féminines	US NOZACOISE	ESPERANCE PERIGORD FENELON FC (24)
Séniors Féminines	BIARS BRETENOUX	PUYBRUN
Séniors Féminines	BOURIANE	THEDIRAC
U15	CAZALS/MONTCLERA	LA FORTUNIERE LAB M. et ST GERMAIN
U15	BIARS BRETENOUX 1	PUYBRUN
U15	BIARS BRETENOUX 2	PUYBRUN
U13	CAZALS/MONT	US 3C CATUS
U13	LA FORTUNIERE	ST GERMAIN
U13	CAUSSE SUD	ECCF et GREALOU
U11	CAUSSE SUD	ECCF et GREALOU
U11	ST GERMAIN	LA FORTUNIERE LABASTIDE MURAT
U9	LA FORTUNIERE	ST GERMAIN
U9	CAUSSE SUD	ECCF
U7	LA FORTUNIERE	ST GERMAIN
U7	CAUSSE SUD	ECCF
U7	CAZALS/MONT	US 3C CATUS

## CONFERENCE PREVENTION ET SENSIBILISATION DERIVES DANS LE SPORT :

Le District du Lot de Football accueille une conférence dédiée à la prévention et à la sensibilisation sur les dérives dans le sport. Elle est ouverte à tous, dirigeants, éducateurs, joueurs, arbitres...  
Plusieurs thématiques seront abordées au cours de cette conférence : discriminations, harcèlement, violence, réseaux sociaux...

Sylvain Fiorentino, Conseiller Technique Régional, animera la soirée, après la projection d'un court métrage de 16 minutes qu'il a réalisé et dans lequel il joue 6 personnages confrontés à « une journée rêvée ou pas » d'un jeune footballeur.

Cette soirée se déroulera le **JEUDI 5 OCTOBRE 2023 au siège du DISTRICT du LOT à CAHORS à 20 h 30.**

Vous trouverez joint le coupon réponse à retourner par courriel au plus tard le 2 octobre 2023 à :  
[secretariat@district-foot-lot.fff.fr](mailto:secretariat@district-foot-lot.fff.fr)

Comptant vivement sur votre présence.



## INVITATION

Le District du Lot de Football accueille une conférence dédiée à la prévention et à la sensibilisation sur les dérives dans le sport. Elle est ouverte à tous, dirigeants, éducateurs, joueurs, arbitres...

Plusieurs thématiques seront abordées au cours de cette conférence : discriminations, harcèlement, violence, réseaux sociaux...

Sylvain Fiorentino, Conseiller Technique Régional, animera la soirée, après la projection d'un court métrage de 16 minutes qu'il a réalisé et dans lequel il joue 6 personnages confrontés à « une journée rêvée ou pas » d'un jeune footballeur.

Cette soirée se déroulera :

**JEUDI 5 OCTOBRE 2023 à 20H30**  
**au siège du DISTRICT du LOT à CAHORS**  
(715 Côte des Ormeaux – 46000 CAHORS)

**Comptant vivement sur votre présence,**

Merci de répondre à cette invitation au plus tard le 2 octobre 2023 par mail à [secretariat@district-foot-lot.fff.fr](mailto:secretariat@district-foot-lot.fff.fr)

Coupon réponse :

Madame, Monsieur : .....

Participera à la conférence

Ne participera pas à la conférence

Et sera accompagné(e) de ..... (nombre) personnes.

*Un lot de ballons sera offert à tous les clubs présents.*

**#BON MATCH ENSEMBLE, LUTTONS CONTRE LES INCIVILITES**

# SENSIBILISER ET PRÉVENIR SUR LES DÉRIVES DANS LE SPORT



DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS PAR MAIL À L'ADRESSE :  
[SYLVAIN.FIORENTINO@OCCITANIE.FFF.FR](mailto:SYLVAIN.FIORENTINO@OCCITANIE.FFF.FR)



#MARQUER  
DEMAIN



#BON  
MATCH

AGENCE  
NATIONALE  
DU SPORT

# COMMISSION DU STATUT DES EDUCATEURS



## DISTRICT DU LOT DE FOOTBALL

### STATUT DES EDUCATEURS

#### Article 1 :

Le Statut des Educateurs est créé au sein du District du Lot de Football à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018.

#### Article 2 :

La Commission du Statut des Educateurs est composée d'Elus du District et d'éducateurs représentant les clubs.

#### Article 3 :

La Commission du Statut des Educateurs est chargée de la mise en place du suivi et du contrôle des obligations visées ci-dessous à l'article 5. Des dérogations sur présentation de dossiers pourront être étudiées.

#### Article 4 :

La Commission du Statut des Educateurs est garante de l'éthique et pourra être saisie pour tout manquement aux devoirs et à la charge des Educateurs.

#### Article 5 :

A compter de la saison 2018/2019, dans les différentes compétitions du District du Lot de Football (féminines et masculines) l'encadrement sera fait comme suit :

- Foot Animation : 1 Educateur pour 10 licenciés de U6 à U9 et U6F à U9F
- 1 Educateur par équipe engagée de U11 à Seniors et U11F à Séniors F

#### Article 6 :

Les clubs devront renvoyer le formulaire mentionnant les responsables techniques par catégorie au plus tard le 1<sup>er</sup> Décembre de la saison en cours.

#### Article 7 :

Les clubs qui ne sont pas en conformité avec l'article 5, au 31 Décembre se verront notifier leur situation. Cependant, le Club en infraction au 31/12 pourra régulariser sa situation en présentant un éducateur **de l'équipe en infraction**, ~~au module de~~ **à la formation requise de l'équipe en infraction** jusqu'au 01/04 de cette même saison. A défaut de régularisation le club se verra imputer une amende de :

- 100 € par éducateur manquant pour les catégories de U15 à Seniors (Football à 11)
- 60 € par éducateur manquant pour le Football ~~Animation~~ **à effectif réduit** de U6 à U13

La sanction de non-accession sera appliquée à l'équipe en infraction au 01/04 de la même saison.

#### Article 8 :

Obligation des Educateurs : Relais de la Commission Technique et des Jeunes, ils devront participer aux réunions de début de saison ainsi que celles prévues pour leur catégorie.



**Article 10 :**

Tableau des correspondances Educateur /Catégorie par niveau et diplôme requis.

FOOTBALL MASCULIN		
NIVEAU	DIPLÔME REQUIS	Possible dérogation pour saison 1, si l'entraîneur en charge de l'équipe la saison précédente titulaire du diplôme adéquat (lors de la montée) reste en place.
D1	CFF3 <b>ou</b> CFI Seniors	<b>A CERTIFIER</b> avant 1 <sup>er</sup> AVRIL de la saison
D2	Module Sénior <b>ou</b> CFI Seniors	AVOIR PARTICIPÉ avant 1 <sup>er</sup> AVRIL de la saison
U19 District	<del>Module U17/U19 <b>ou</b> CFI U14-U19</del>	<del>PARTICIPER</del> avant 1 <sup>er</sup> AVRIL de la saison
U17 District	Module U17/U19 <b>ou</b> CFI U14-U19	AVOIR PARTICIPÉ avant 1 <sup>er</sup> AVRIL de la saison
U15 District	Module U15 <b>ou</b> CFI U14-U19	AVOIR PARTICIPÉ avant 1 <sup>er</sup> AVRIL de la saison
U13	Module U13 <b>ou</b> CFI U10-U13	AVOIR PARTICIPÉ avant 1 <sup>er</sup> AVRIL de la saison
U11	Module U11 <b>ou</b> CFI U10-U13	AVOIR PARTICIPÉ avant 1 <sup>er</sup> AVRIL de la saison
U9	1 titulaire du module U9 <b>ou</b> CFI U6-U9 pour 10 licenciés	AVOIR PARTICIPÉ avant 1 <sup>er</sup> AVRIL de la saison
U7	1 titulaire du module U7 <b>ou</b> CFI U6-U9 pour 10 licenciés	AVOIR PARTICIPÉ avant 1 <sup>er</sup> AVRIL de la saison

FOOTBALL FEMININ		
NIVEAU	DIPLÔME REQUIS	Possible dérogation pour saison 1, si l'entraîneur en charge de l'équipe la saison précédente titulaire du diplôme adéquat (lors de la montée) reste en place.
D1	Module Sénior <b>ou</b> CFI Seniors	AVOIR PARTICIPÉ avant 1 <sup>er</sup> AVRIL de la saison
U18 District	Module U17/U19 <b>ou</b> CFI U14-U19	AVOIR PARTICIPÉ avant 1 <sup>er</sup> AVRIL de la saison
U15 District	Module U15 <b>ou</b> CFI U14-U19	AVOIR PARTICIPÉ avant 1 <sup>er</sup> AVRIL de la saison
U13	Module U13 <b>ou</b> CFI U10-U13	AVOIR PARTICIPÉ avant 1 <sup>er</sup> AVRIL de la saison
U9-U11	Module U7 <b>ou</b> U9 <b>ou</b> U11 <b>ou</b> CFI U10-U13 <b>ou</b> CFI U6-U9	AVOIR PARTICIPÉ avant 1 <sup>er</sup> AVRIL de la saison
U9	<del>1 titulaire du module U9 pour 10 licenciées</del>	<del>PARTICIPER</del> avant 1 <sup>er</sup> AVRIL de la saison
U7	<del>1 titulaire du module U7 pour 10 licenciées</del>	<del>PARTICIPER</del> avant 1 <sup>er</sup> AVRIL de la saison



## **Réunion du Statut des Educateurs du 18/09/2023**

**Présents** : Serge MARTIN, Jean Luc BOYER, Claudine VERMANDE, Benoit DORIAN.

**Assiste** : Fabien VIDAL.

Fabien VIDAL présente les changements intervenus sur la pyramide des formations d'éducateurs qui impactent notre statut des éducateurs. Les CFF seront remplacés par les CFI, certificats fédéraux initiateurs. Il faut faire coïncider nos exigences avec les nouveaux diplômes. Les équivalences seront acceptées jusqu'au 30 juin 2027.

Nouveaux diplômes : avec deux jours de formations

- CFI Séniors
- CFI U14 à U19
- CFI U10 à U13
- CFI U6 à U9

Dans toutes les compétitions Ligue, les diplômes fédéraux sont obligatoires.

La présidence de la Commission du Statut des Educateurs étant vacante, Serge MARTIN en devient le président.